

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Gaz inerte CO² / dioxyde de carbone

Code produit: 35776

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 11.05.2022

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.05.2019

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Gaz inerte CO² / dioxyde de carbone

Dénomination de la substance dioxyde de carbone

Numéros d'identification

N° CAS 124-38-9

N° CE 204-696-9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

gaz industriel
technique de soudage

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

ROTHENBERGER Industrial GmbH
Sodener Strasse 47
65779 Kelkheim

N° de téléphone +49 (0) 61 95 / 9981 - 0

N° Fax +49 (0) 6195 / 9981 - 7910

e-mail info-diy@rothenberger.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Press. Gas; H280

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3 et 4.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Identificateur de produit

124-38-9 (dioxyde de carbone)

Pictogrammes de danger



SGH04

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Gaz inerte CO² / dioxyde de carbone

Code produit: 35776

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 11.05.2022

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.05.2019

Région: FR

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3 Autres dangers

Peut produire l'asphyxie par déplacement de l'air/d'oxygène.

Evaluation PBT

Un essai spécifique n'est pas exigé selon les dispositions énoncées à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

Evaluation vPvB

Un essai spécifique n'est pas exigé selon les dispositions énoncées à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Caractérisation chimique

Dénomination de la substance dioxyde de carbone

Pourcentage de pureté ≥ 99,99

Numéros d'identification

N° CAS 124-38-9

N° CE 204-696-9

3.2 Mélanges

Non applicable. Le produit n'est pas un mélange.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie.

Après inhalation

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais. Mettre en position latérale de sécurité lors de la perte de connaissance et demander les conseils d'un médecin.

Après contact cutané

En cas de gelures, laver abondamment à l'eau sans retirer les vêtements. Appeler aussitôt un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

Après ingestion

Aucune mesure particulière.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Perte de connaissance; maux de tête; Nausées; trouble de la coordination; Sueur; troubles du rythme cardiaque; essoufflement; trembler; Désorientation

Effets

Une exposition excessive peut endommager les cellules ganglionnaires de la rétine et provoquer des dommages au système nerveux central. Asphyxie

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Gaz inerte CO² / dioxyde de carbone

Code produit: 35776

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 11.05.2022

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.05.2019

Région: FR

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie : Risque d'augmentation de pression et risques d'accidents tels que l'éclatement des récipients.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eloigner le personnel non protégé de la zone de danger.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une ventilation suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Éviter contamination des yeux, la peau et des vêtements.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les gaz.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Ouvrir lentement afin de pouvoir contrôler une éventuelle décharge de pression. Prendre les mesures nécessaires pour que les bouteilles de gaz comprimé ne se renversent pas. Manipuler les bouteilles avec précaution afin de prévenir le risque de collision entre ceux-ci, de choc accidentel contre autres surfaces ainsi que les chutes et autres contraintes mécaniques pouvant compromettre leurs intégrité/résistance. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage recommandée

Valeur < 50 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Gaz inerte CO² / dioxyde de carbone

Code produit: 35776

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 11.05.2022

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.05.2019

Région: FR

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de carbone	124-38-9	204-696-9
	2006/15/EC		
	Carbon dioxide		
	VLE (8h)	9000	mg/m ³ 5000 ppm
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Carbone (dioxyde de)		
	VLE (8h)	9000	mg/m ³ 5000 ppm

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Aucune mesure particulière nécessaire.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
gazeux	
Etat/Couleur	
gazeux	
incolore	
Odeur	
inodore	
pH	
Valeur	3,7
Source	fournisseur
Remarque/s	(for carbonic acid)
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	-78,5 °C
Source	fournisseur
Point de fusion/point de congélation	
Valeur	-78,5 °C

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Gaz inerte CO² / dioxyde de carbone

Code produit: 35776

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 11.05.2022

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.05.2019

Région: FR

Source	fournisseur
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Donnée non disponible.	
Température d'inflammation	
Donnée non disponible.	
Propriétés comburantes	
non oxydant	
Propriétés explosives	
Le produit n'est pas explosif.	
Inflammabilité	
Le produit n'est pas inflammable	
Source	fournisseur
Limites inférieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Limites supérieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Pression de vapeur	
Valeur	57,3 bar
Température de référence	20 °C
Source	fournisseur
Densité de vapeur relative	
Donnée non disponible.	
Densité relative	
Valeur	1,52
Source	fournisseur
Densité	
Valeur	762 kg/m ³
Source	fournisseur
Remarque/s	en tant que liquide
Solubilité	
Donnée non disponible.	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Donnée non disponible.	
Viscosité cinématique	
Donnée non disponible.	
Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

9.2 Autres informations

Autres informations
Température critique : 30 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Gaz inerte CO² / dioxyde de carbone

Code produit: 35776

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 11.05.2022

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.05.2019

Région: FR

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë
Donnée non disponible.
Toxicité dermale aiguë
Donnée non disponible.
Toxicité aiguë par inhalation
Donnée non disponible.
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Donnée non disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Donnée non disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales
Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction
Donnée non disponible.
Cancérogénicité
Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Donnée non disponible.
Danger par aspiration
Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aiguë)
Donnée non disponible.
Toxicité sur les poissons (chronique)

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Gaz inerte CO² / dioxyde de carbone

Code produit: 35776

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 11.05.2022

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.05.2019

Région: FR

Donnée non disponible.
Toxicité pour les daphnies (aigüe)
Donnée non disponible.
Toxicité pour les daphnies (chronique)
Donnée non disponible.
Toxicité pour les algues (aigüe)
Donnée non disponible.
Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.
Toxicité sur bactéries
Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Un essai spécifique n'est pas exigé selon les dispositions énoncées à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).
Evaluation vPvB	Un essai spécifique n'est pas exigé selon les dispositions énoncées à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	2
Code de classification	2A
N° d'identification de danger	20
Numéro ONU	UN1013
Nom technique	DIOXYDE DE CARBONE
Code de restriction en tunnels	C/E

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Gaz inerte CO² / dioxyde de carbone

Code produit: 35776

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 11.05.2022

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.05.2019

Région: FR

Étiquette	2.2
14.2 Transport IMDG	
Classe	2.2
Numéro ONU	UN1013
Nom et description	CARBON DIOXIDE
EmS	F-C, S-V
Étiquettes	2.2
14.3 Transport ICAO-TI / IATA	
Classe	2.2
Numéro ONU	UN1013
Nom et description	Carbon dioxide
Étiquettes	2.2
14.4 Autres informations	
Donnée non disponible.	
14.5 Dangers pour l'environnement	
Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.	
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Donnée non disponible.	
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
Non pertinent	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

Le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à autorisation selon l'Annexe XIV du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

Conformément aux articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006, la substance n'est pas susceptible d'être insérée dans l'annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation).

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

La substance ne rentre pas dans les normes établies dans l'Article XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

La substance n'est pas soumise à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique (CSA) n'est pas requise.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Gaz inerte CO² / dioxyde de carbone

Code produit: 35776

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 11.05.2022

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.05.2019

Région: FR

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 753965